

Décision

Générale

colonial

Décision n° 127 31 janvier 1950

n° 127 31

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date de publication

31 janvier 1950

Date du numéro

31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 3 août 1948 portant nomination de M. Chamboredon (Robert), administrateur de 2e classe des colonies, dans les fonctions de secrétaire général de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Pendant l'absence de M. Chamboredon (Robert), administrateur des colonies, secrétaire général, chargé de mission en France, M. Rouland (Maurice), administrateur de 2e classe des colonies, assurera l'expédition des affaires courantes du secrétariat général. Art. 2. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.